

## Association de défense de l'environnement des Hameaux du Mesnil Saint Denis



A D H A M

### Association de défense de l'environnement des Hameaux du Mesnil Saint Denis

Membre de l'UAP Haute Vallée de Chevreuse, Adhérent d'Ile de France Environnement

Défense et de préservation de l'environnement

Protection des milieux naturels, flore et faune - Qualité de la vie - Architecture

#### CONTACT

Présidente : D. Gonzalez  
14, rue de la Croix Mathurine  
78320 Le Mesnil St Denis

Secrétaire : J. Lepoultier

## Environnement

### Patrimoine culturel et naturel

Impacts des différents tracés sur patrimoine classé et patrimoine historique à proximité ou sur l'emprise de l'autoroute A12.

**Quel que soit le tracé**, l'autoroute traverserait la Forêt domaniale de Trappes à la grande proximité du site de Port Royal des Champs et du musée des Granges de Port Royal, (*site classé, Futur grand port Royal par inscription au contrat, plan Etat Région 2001-2007*).

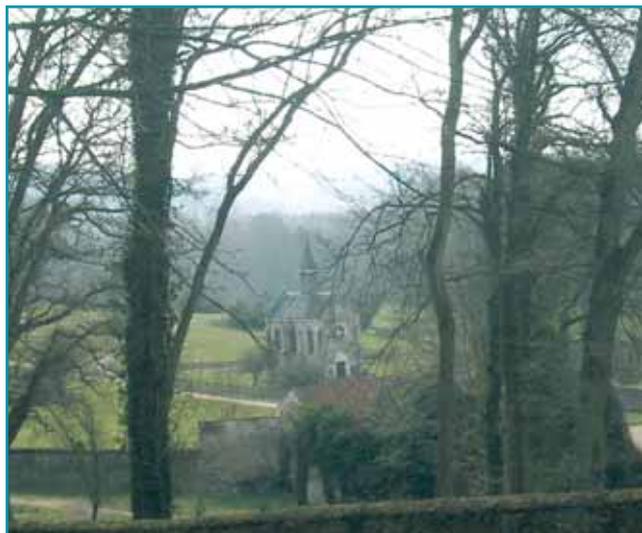
Et serait implanté à la proximité immédiate de l'Etang des Noés : **ZNIEFF : Zone d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique.**

**Tracé Nord**, 1A Abbaye des Templiers Elancourt, (*proximité de la RN 10*)

**Tracé 2D**, par le centre du Mesnil Château de la Verrière (*proximité*)

**Tracé 3C**, par le tracé en zone Naturelle du PNR et les Essarts-le-Roi

2. Calvaire à Rodon, pilier de l'Abbaye de Port Royal (*proximité immédiate*)
3. Abbaye de Port-Royal des Champs
6. Ferme de Champgarnier, ancien domaine de Port Royal, **site inscrit (emprise domaine)**
7. Croix Mathurine, calvaire de tradition Janséniste sur le parcours des six Croix, **site inscrit (emprise)**
8. Monastère du Mousseau, **site inscrit (proximité immédiate)**
10. Château du Mesnil St Denis XVIII<sup>e</sup>, éléments architecturaux **inscrits à l'inventaire des M. H. (proximité immédiate)**
9. Ruines de la Fortesse de Beaurain, ancienne châtelainie du XIII<sup>e</sup> (*proximité immédiate*)



Dans le cadre du débat public organisé par

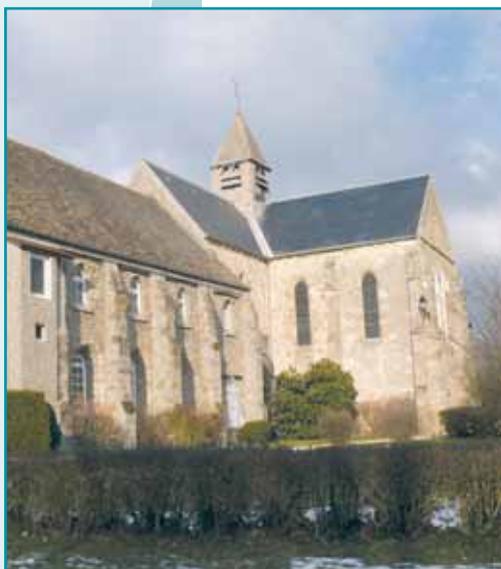
**cndp**  
Commission particulière  
du débat public  
Prolongement de l'A12

11. Château des grands Ambésis, **classé Monument historique**, (proximité immédiate)  
Ravin de l'Angoulois, circuit de Maincourt, **sites classés**
12. Abbaye Notre Dame de la Roche, **classée inventaire des M.H.** (proximité immédiate)  
Bois Châtelains et de N-D de la Roche, route des 7 tournants, **site classé**, (emprise)  
église de Lévis St Nom, **ins. invent.** (proximité)
13. Vallon du Pommeret et hameau, **site classé** (emprise)
15. Jardin botanique du Bois du Fay, **classé** (proximité)
16. Ferme de Bellepanne XV<sup>e</sup>, **site classé** (proximité immédiate)  
Ru de Bellepanne, roselières du Pommeret - **ZNIEFF-** (proximité immédiate)
18. Château de la Boissière Beauchamp (proximité immédiate)
17. Ferme des Néfliers, **ins. invent. M. H.** (proximité immédiate)

### Hors carte

Fermes de Montmort et de la Tasse (proximité immédiate)

Abbaye des Hautes Bruyères, domaine et ruines (proximité immédiate)



Abbaye Notre-Dame De la Roche

Protections et les financements se sont cumulés sur les sites classés du Nord du PNR de la haute vallée de Chevreuse :

- **Classt. de la Haute vallée de Chevreuse et du vallon du Pommeret, Juillet 1980**
- **Création du PNR 1983**
- **Acquisition par les Domaines de la Forêt de Trappes et de Port Royal**
- **Inscript. du projet du Grand Port Royal au contrat Plan Etat Région 2001-2007**
- **Acquisition par l'agence des espaces verts du bois de Champgarnier**
- **Inscript. A l'invent. des M.H. du château des Ambésis.**
- **Classt. du Jardin botanique du bois du Fay.**

*Les espaces naturels ou bâtis, sites classés ou inscrits au titre de la loi sur les paysages et au titre des monuments historiques, loi du 31 décembre 1913, preuve de leurs qualités et de leur intérêt environnemental ou architectural, sont traversés par le tracé A12.*

*Outre les investissements de l'Etat, les communes et leurs habitants sont intervenus pour sauver ce patrimoine.*

*La densité des monuments et sites sur ce petit territoire justifie sa protection.*

*Il ne doit pas devenir une réserve foncière pour les grands projets d'infrastructure de l'Etat, ce qui constituerait un précédent grave pour tous les sites classés de France.*

---

## Cinq raisons pour dire non à l'A12 par le tracé Sud

### *Destruction d'un patrimoine agricole majeur*

- **terres du plateau du Mesnil St Denis**, de Champgarnier et des Ambésis
- **du Vallon du Pommeret à Lévis St Nom**, des Godets et des Néfliers
- **terres de la plaine des Essarts le Roi**, de la Tasse, de Montmort et des Bœufs

Passant au milieu de terres agricoles de qualité exceptionnelle, outre son emprise, cette autoroute isole plusieurs centaines d'hectares qui sont alors voués à une urbanisation inexorable, et à la destruction du patrimoine foncier.

## Mise en danger de l'approvisionnement en eau

Un système hydraulique majeur est menacé de pollution chronique, mettant encore plus en péril l'approvisionnement en eau de la région pourtant déjà critique. Rus du Rhodon, du Pommeret, rigoles, étang, et les très nombreux puits des hameaux. 20 dans le seul hameau de Rhodon.

## Atteintes au développement durable

Que ce soient les pollution dues aux gaz, aux rejets d'effluents, au bruit, au changement climatique, à la pollution lumineuse, les atteintes qui conduiraient à la destruction de l'écosystème particulièrement riche des zones alors traversées (deux cours d'eau, Etangs, 4 znieff, espèces rares, certaines protégées), qui forment un couloir de biodiversité, objet de soins permanents de la part du PNR, de ses habitants et de bénévoles. Ces atteintes seraient définitives et irrémédiables.

## Destruction de l'espace urbain

L'emprise A12 en milieu dit rural, déstructure le tissu socio-économique de trois communes dont le développement s'est forgé dans un équilibre entre urbanisation maîtrisée et le respect des espaces naturels alentours et agricoles. Le travail et les efforts des générations passées pour conserver cet équilibre intact, réduits à néant.

## Patrimoine : Paysages, sites, monuments classés

La plupart des espaces naturels ou bâtis traversés par le prolongement éventuel de l'A12 sont des sites classés ou inscrits au titre de la loi sur les paysages du 2 mai 1930 et au titre des monuments historiques, loi du 31 décembre 1913, preuve de leurs qualités et de leur intérêt environnemental ou architectural.

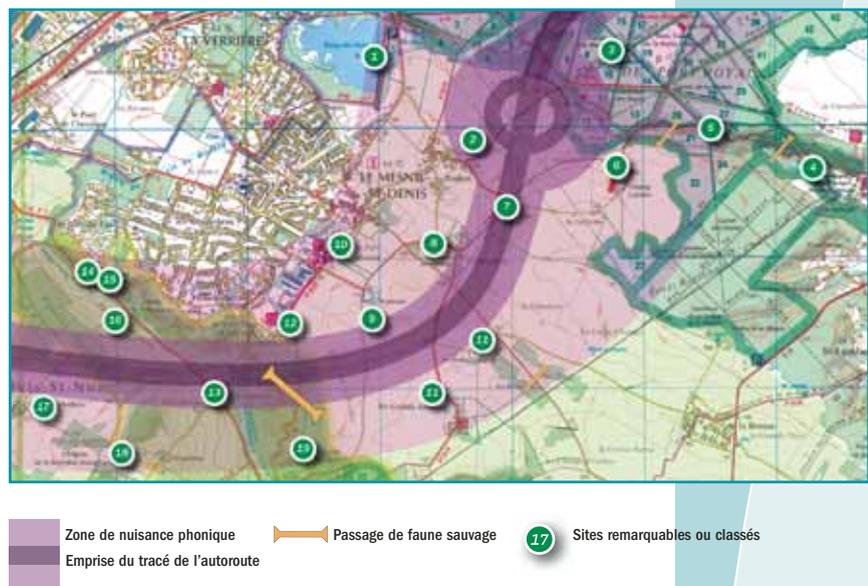
Du fait de ces graves mutations et bouleversements, la survie du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse lui-même serait gravement compromise.

Or la survie d'un PNR est indispensable à la survie de l'écosystème local,

Par son impact, en dévalorisant un secteur très important du PNR, il est créé un précédent qui le dégrade et le disqualifie en tant que tel, niant tous les efforts et les investissements dont il a fait l'objet.

Les rus du Rhodon et du Pommeret, sources de l'Yvette sont l'origine de la « vallée de Chevreuse » laquelle a donné son nom au Parc naturel Régional.

*C'est sur le lieu de naissance de cette vallée historique connue de tous, que le tracé dit : « en zone rurale » a été prévu*



# Environnement

## EAU ; un réseau hydrologique désorganisé

Le rapport du maître d'ouvrage ne contient qu'une allusion à l'impact du passage de l'Autoroute A12 sur la ligne de partage des eaux entre la Mauldre et l'Yvette et sur ou à proximité immédiate des sources de ces deux cours d'eau lequel est susceptible d'entraîner des perturbations à grande échelle de tout le réseau hydrologique en aval :

- le bassin de la Mauldre, affluent de la Seine, sujette à des crues rapides, (dernières janv. 2000).
- le bassin de l'Yvette, affluent de l'Orge, qui a bénéficié d'investissements importants afin d'améliorer la qualité de l'eau : contrats de rivière et de bassin, étude de prévention des pollutions, étude expérimentale hydrogéologique de la vallée du Rhodon, et avec l'Université d'Orsay, inventaire des espèces et aménagements écologiques pour les espèces les plus fragiles.

En 2003, le PNR a engagé dans ces actions 361 200 euros.

- Il est à craindre : pollution et modification du débit par le ruissellement des effluents, modification des directions d'écoulement, disparition des rus, et zones humides et de leur action régulatrice, aggravation des inondations ou tarissement des sources.
- Ces deux bassins sont inséparables du réseau des Rigoles, qui alimentent 9 étangs, contribuent largement à l'équilibre hydrologique de la région. P. 63 du rapport, il est indiqué qu'il faudra cependant en « *intercepter* » ou « *rectifier* » un certain nombre...

Le réseau des rigoles et étangs a lui aussi bénéficié de travaux de valorisation, réalisés par le SMAGER ; il y aurait incohérence et gaspillage à réduire ainsi à néant tous les efforts financiers engagés, avec succès, sur ces trois réseaux. Enfin, une hydrologie « *naturelle* » en tête de bassin versant crée un paysage attractif et très fréquentés. Faut-il encore en repousser les limites ?

### Comment seront gérés les effluents autoroutiers ?

Aucune information n'est délivrée par le maître d'ouvrage, il est simplement fait allusion à la capacité des rus de Rhodon, du Pommeret et des rigoles.

Aucune indication notamment sur les bassins dégraisseurs, (nombre, emplacement, espace consommé) qui de toutes façons accélèrent le ruissellement et dont il est bien connu que la capacité aussi bien que l'efficacité d'épuration sont toujours insuffisantes.

Le rapport feint d'ignorer que le Rhodon, à proximité d'un projet d'échangeur, est riche en ripisylves assurant un rôle d'éponge et qu'il traverse la prairie de la Gravelle, classée site européen Natura 2000.

Le ru du Pommeret et de ses rives et ses abords sont inscrits en zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique, ZNIEFF L'étang des Noës, à proximité de l'échangeur déjà cité, inscrit en ZNIEFF, et l'étang de St-Quentin alimenté par la rigole du Lit-de-rivière, tous deux réserves ornithologiques, subiraient les conséquences du rejet d'effluents autoroutiers dans les rigoles - ainsi d'ailleurs que la Bièvre dans laquelle la rigole du Lit-de-rivière termine son parcours.

### Des nappes menacées

Le maître d'ouvrage reconnaît qu'il faudrait protéger sur une longueur importante le captage de l'Artoire, sans autre information, sur les moyens de maintenir le débit.

Faut-il être rassuré quand on sait que le contournement de Pontchartrain par la N12 a eu pour conséquence la baisse des nappes et l'assèchements de puits et mares - très nombreux, et toujours utilisés dans les zones agricoles et dans les hameaux sur l'emprise du projet A12. Et qu'il est simplement dit (p. 54 du rapport) qu'il y sera porté une attention toute particulière.

### Des coûts de dépollution et de protection non chiffrés

Comment prendre au sérieux le comparatif avantages-inconvénients et coûts des différents tracés puisque ce comparatif ne prend pas en compte la question de l'eau, hormis le captage de l'Artoire ?

La DDE a-t-elle intégré dans ses calculs le coût de la protection de la nappe phréatique en cas de traversée par les fondations des piliers du viaduc, le prix extrêmement élevé de la technique de cuvelage étanche, dans tous les cas de voies en surplomb ou recoupant la nappe ? Sur l'ensemble des tracés, a-t-elle pris en compte le relèvement par pompage continu des eaux drainées, la collecte dissociée des eaux pluviales, l'armement de chaussée au droit des passages de galeries de nappes ?

L'expérience de chantiers déjà réalisés (traversée de la vallée de la Bièvre par l'A86 à Fresnes, voie express C6 Longjumeau-Monthléry) démontre que même des études d'impact sérieuses, indispensables dès cette étape du débat, ne peuvent prévoir des surcoûts allant jusqu'à multiplier les budgets par deux ni même prévenir les conséquences des grands travaux d'infrastructures sur l'équilibre géologique et hydrologique d'une région.

## À combien ce coût environnemental, social, humain, financier, est-il estimé ?



A D H A M

**Association de défense de l'environnement des Hameaux du Mesnil Saint Denis**

#### CONTACT

Présidente : D. Gonzalez  
14, rue de la Croix Mathurine  
78320, Le Mesnil St Denis  
Secrétaire : J. Lepoutier